

*Question présentée par la députée :*  
*M<sup>me</sup> Marjorie de Chastonay*

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> juillet 2021*

## **Question écrite urgente**

### **Antennes 5G et santé publique**

Mardi 15 juin 2021, la RTS annonce que « La valeur limite de rayonnement de certaines antennes 5G sera calculée sur 6 minutes »<sup>1</sup>.

A partir du moment où la mesure se fait sur 6 minutes et que c'est la moyenne qui est prise en considération et non les éventuels et très probables pics :

- *Quelles seront les conséquences en matière de santé publique ?*
- *Quel serait le maximum de puissance acceptable tout en respectant les moyennes ?*
- *A cette intensité, quelle durée d'exposition pourrait engendrer des conséquences et/ou risques sur la santé humaine voire animale ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.

---

<sup>1</sup> <https://www.rts.ch/info/suisse/12278733-la-valeur-limite-de-rayonnement-de-certaines-antennes-5g-sera-calculée-sur-6-minutes.html>